

Plan Local d'Urbanisme

Consultable en Mairie, ce document sert de référence obligatoire à l'instruction de toutes les demandes d'occupation et d'utilisation du sol, par exemple les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables et les permis de construire.

Le PLU a été approuvé le 9 mai 2017 et une modification a été approuvée le 27 décembre 2018.

Concrètement, le PLU définit cinq axes pour notre projet politique de planification, visant à promouvoir un développement du territoire respectueux des générations futures.